

ARRETE RH-2024-069 PORTANT INSCRIPTION SUR LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire de La Croix en Touraine,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 08/12/2022,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

| Rang de classement | Identité de l'agent | Date d'avancement |
|--------------------|---------------------|-------------------|
| 1 | REBILLARD CYRIL | 15/12/2024 |

| | Nombre de femmes | Nombre d'hommes |
|--------------|------------------|-----------------|
| Promouvables | 0 | 1 |
| Inscrits | 0 | 1 |

<u>Article 2</u>: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à La Croix en Touraine, le 04 novembre 2024

Le Maire,

Madame Michèle GASNIER

SEDI 30700 UZES (1102) - R6f. 309355